



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30/11/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	17	10

Vote
A la majorité
Pour : 7
Contre : 3
Abstention : 9

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture Le : 02/12/2022 Et
Publication ou notification
du :02/12/2022

L'an 2022, le 30 Novembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Riailé s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. André RAITIERE, maire, en session ordinaire. L'ordre du jour et la note de synthèse ont été transmises aux conseillers municipaux le 25/11/2022. L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le 25/11/2022.

Présents : Mmes : BAUDOUIN Astrid, BERNARDEAU Stéphanie, BOURSIER Isabelle, BUREAU Sandra, FOURAGE-TOUBLANC Jennifer, LE COZ Sabrina, LEVEQUE Annelise, MARCHAND Gwladys, PEROCHEAU-ARNAUD Véronique, TESTARD Marine, MM : DRAPEAU Léopold, GAUTIER Bertrand, GRIMAUD Clément, HAUTDECOEUR Francis, MARTIN Joachim, MONNIER Jean-Félix, RAITIERE André

Absents ayant donné procuration : MM : COGREL Tanguy à Mme BUREAU Sandra, GAUTIER Yvan à M. GAUTIER Bertrand

A été nommée secrétaire : Mme FOURAGE-TOUBLANC Jennifer

DCM2022_094 – INSTALLATION CLASSEE - OUVERTURE D'UNE SABLIERE A GRAND AUVERNE - ENQUETE PUBLIQUE - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

M.le Maire expose que la société d'exploitation de Grand-Auverné a déposé une demande d'ouverture d'une sablière pour l'extraction au lieu-dit Les communs situé sur la commune de Grand-Auverné.

Par arrêté préfectoral en date du 19 octobre 2022, une enquête publique est ouverte du Lundi 21 novembre 2022 à 9h00 au Mercredi 21 décembre 2022 à 12h00 au titre des installations classées.

Les permanences du commissaire-enquêteur en mairie de Grand Auverné sont les suivantes:

Lundi 21 Novembre 2022 de 9h à 12h
Jeudi 1er Décembre 2022 de 14h à 17h
Vendredi 9 Décembre 2022 de 9h à 12h
Mardi 13 Décembre 2022 de 14h à 17h
Mercredi 21 Décembre 2022 de 9h à 12h

Principales Caractéristiques:

- Surface: 56, 4 ha, dont 41,1 pour l'extraction
- Production annuelle moyenne: 250 000 tonnes
- Durée exploitation: 30 ans

L'Assemblée prend ensuite connaissance du scénario retenu relatif pour la desserte routière du site.

Conformément à l'article 5, le Conseil Municipal est invité à émettre un avis sur ce projet.

Pour certains, les nuisances sont importantes en terme d'environnement et d'impact sur la surface des terres agricoles.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Envoyé en préfecture le 02/12/2022

Reçu en préfecture le 02/12/2022

Publié le 02/12/2022



ID : 044-214401440-20221130-DCM2022_094-DE

Vu le titre 1er du livre V du Code de l'Environnement relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 octobre 2022 prescrivant une enquête publique du 21 novembre 2022 au 21 décembre 2022, notamment l'article 5,
Vu le dossier d'enquête publique,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE (à la majorité - 7 voix pour -3 voix contre - 9 abstentions)

Article unique : D'émettre un avis favorable sur la demande d'ouverture d'une sablière pour l'extraction au lieu-dit Les Communs situé sur la commune de Grand-Auverné.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
Le Maire
André RAITIERE

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux à compter de sa publication, soit par voie postale soit par voie électronique sur le site www.telerecours.fr